

Hyloris Pharmaceuticals SA

Société anonyme (*naamloze vennootschap*)
Boulevard Patience & Beaujonc 3/1
4000 Liège
Belgique
Numéro d'entreprise : 0674.494.151 (Liège, Division de Liège)

(Ci-après dénommée « **Société** »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le lundi 30 septembre 2024 à 10h00 (heure d'été d'Europe centrale), une assemblée générale ordinaire des actionnaires (l'« **Assemblée** ») se tient au Boulevard Patience & Beaujonc 3/1, 4000 Liège, Belgique.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pour l'assemblée de cette année, la société a invité tous les participants à exercer leurs droits de l'une des manières suivantes :

1. Vote par lettre avant l'Assemblée ; ou
2. Se faire représenter par procuration à l'Assemblée ; ou
3. Participer à l'Assemblée par voie électronique via Teams ; ou
4. Assister physiquement à l'Assemblée.

Composition du Bureau

L'Assemblée est ouverte à 10h00 sous la présidence de M. Stefan Yee (le **Président**).

Le Président nomme M. Koenraad Van der Elst comme secrétaire de l'Assemblée (le **Secrétaire**).

Le Président propose de ne pas désigner de scrutateurs pour décompter les voix. L'Assemblée marque son accord à l'unanimité sur ce point.

Le Président, M. Thomas Jacobsen (Co-CEO) et le Secrétaire forment ensemble le bureau (le **Bureau**).

Vidéoconférence

Les actionnaires et titulaires de warrants ayant valablement exprimé leur vote par correspondance ou ayant donné pouvoir, peuvent suivre une vidéoconférence mise à disposition par la Société.

Langue de travail

Le Président constate que, conformément à la législation applicable, le français est la langue officielle de travail de l'Assemblée. Le Président note qu'une traduction en anglais du procès-verbal de cette Assemblée sera fournie.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation à cette Assemblée tel que prévu par le Code belge des sociétés et des associations (le **Code belge des sociétés et des associations**), a été publié dans :

- Le Moniteur Belge du 28 août 2024 ;
- Le site internet de la Société du 28 août 2024

Les preuves des publications sont soumises au Bureau. La preuve sera conservée dans les archives de la Société, avec le procès-verbal de la présente Assemblée.

Les convocations à l'Assemblée ont également été adressées le 27 août 2024 aux actionnaires nominatifs, aux titulaires de warrants, aux administrateurs et au commissaire KPMG *Bedrijfsrevisoren*, représenté par M. Legein.

La preuve de la convocation est soumise au Bureau. La preuve sera conservée dans les archives de la Société avec le procès-verbal de la présente Assemblée.

En outre, à compter du 28 août 2023, la documentation suivante a été mise à la disposition des actionnaires et du public émise par la Société sur le site internet de la Société :

- la convocation;
- un formulaire de procuration;
- un formulaire pour voter par correspondance;
- le rapport annuel 2023
- le rapport de rémunération 2023
- les comptes annuels statutaires 2023 (en français seulement);
- le rapport du Conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- le rapport du commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

La preuve de la publication des convocations, la preuve de la convocation et la preuve de la publication des documents mentionnés dans la liste ci-dessus seront conservées dans les archives de la Société avec le procès-verbal de la présente Assemblée.

LISTE DE PRÉSENCE

La date d'enregistrement de l'Assemblée était le mardi 24 septembre 2024 à minuit (24h00; heure d'été d'Europe centrale). Conformément à la législation applicable, seules les personnes détenant des actions émises par la Société à la date d'enregistrement susmentionnée auront droit à participer à l'Assemblée et figurent sur la liste des présences jointe en Annexe 1.

A cet égard, une liste de présence a été établie indiquant (i) l'identité des actionnaires qui participent à l'Assemblée, (ii) le domicile ou le siège social de ces actionnaires, (iii) le cas échéant, l'identité du mandataire de ces actionnaires, et (iv) le nombre d'actions avec lesquelles ces actionnaires participent au vote.

Une liste séparée a été préparée pour les actionnaires qui ont valablement soumis leur vote par lettre conformément au Code belge des sociétés et des associations et aux statuts de la Société.

En outre, la Société n'a reçu aucune demande, conformément au Code belge des sociétés et des associations, de la part d'actionnaires qui, seuls ou conjointement, représentent au moins trois (3) % du capital, d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour de l'Assemblée et/ou de proposer des projets de résolution concernant des points qui ont été ou auraient dû être inscrits à l'ordre du jour.

Le capital de la Société s'élève à 140.001,87 EUR et est représenté par 28.000.374 actions, sans valeur nominale, représentant chacune la même fraction du capital de la Société.

Sur la base de la liste de présence susvisée et de la vérification de l'admission à l'Assemblée, il apparaît que 16.632.782 actions au total soit 59,40 % des actions en circulation et existantes sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

Le Président constate que les administrateurs de la Société, autre que M. Stijn Van Rompay, M. Thomas Jacobsen et M. Stefan Yee, ont été invités mais n'ont pas participé à l'Assemblée.

Enfin, le Président constate que le commissaire aux comptes de la Société, KPMG Réviseurs d'Entreprises, représenté par Monsieur Tanguy Legein, participe également à l'Assemblée par voie électronique.

QUORUM ET VOTE

Conformément à l'article 25/1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, et aux statuts de la Société, nul ne peut participer à une assemblée générale ordinaire pour plus de droits de vote que ceux attachés aux actions pour lesquelles cette personne a déposé auprès de la Société une notification au moins vingt (20) jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire. Les seuils pertinents pour un avis sont de trois (3) %, cinq (5) %, sept et demi (7,5) %, dix (10) %, quinze (15) %, vingt (20) % et tout autre multiple de cinq (5) % des droits de vote en circulation. Pour tout actionnaire votant par correspondance ou votant par procuration, il est établi qu'il peut participer avec toutes les actions qu'il a déposées.

Il n'y a ni quorum ni majorité requise pour délibérer et voter sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée ci-dessous. Sous réserve des lois applicables, chaque action donne droit à une voix. Les résolutions proposées à l'ordre du jour seront adoptées si une majorité simple des voix valablement exprimées l'approuve.

Conformément à l'article 7:135 du Code belge des sociétés et des associations, les titulaires de parts bénéficiaires, d'obligations convertibles, de warrants ou de certificats émis avec le concours de la Société ont le droit de participer à l'Assemblée et peuvent voter avec voix consultative.

VALIDITÉ DE LA RÉUNION

Les déclarations précitées du Président sont vérifiées et approuvées par l'Assemblée. Par la suite, l'Assemblée constate et confirme qu'elle a été valablement convoquée et est valablement constituée.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

ORDRE DU JOUR

Le président élabore les points de l'ordre du jour de la réunion :

1. Prendre connaissance du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2. Prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.
3. Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et l'affectation du résultat.
4. Prendre connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
5. Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
6. Prendre connaissance de la fin du mandat de Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Buyse.
7. Donner décharge aux administrateurs.
8. Donner décharge au commissaire.
9. Approuver la (re)nomination d'administrateurs.
10. Voter (vote consultatif) sur le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
11. Approuver la politique de rémunération.
12. Donner procuration pour l'accomplissement des formalités.

QUESTIONS

Tout actionnaire et titulaire de warrants avait le droit de poser des questions au Conseil d'administration et au commissaire sur les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les questions suivantes ont été soumises avant la réunion :

- Les gens partent régulièrement et les 2 postes ouverts sur votre site restent ouverts : quelle

est la stratégie d'embauche (postes ouverts, CFO, CLO,...) et sommes-nous suffisamment en personnel pour accompagner la croissance sans nouveaux collaborateurs ?

- Promettre de passer à 30 nouveaux produits d'ici 2024, 4 nouveaux candidats par an en moyenne : il y a des symptômes de surpromesse et de sous-livraison systématiques. La communication s'améliorera-t-elle en 2024 et 2025 ?
- Contentieux AltaThera : quel est l'état d'avancement des transactions. AltaThera va-t-elle générer des ventes à l'avenir ? Les frais encourus seront-ils récupérés ?

Le Président propose de répondre aux questions soumises avant l'Assemblée et éventuellement à d'autres questions.

- Concernant la 1ère question sur la stratégie d'embauche, M. Stijn Van Rompay a expliqué que seuls quelques salariés ont quitté l'entreprise ces dernières années, laissant entendre que le turnover est relativement faible. Cependant, il reconnaît qu'il reste difficile de trouver des personnes possédant les bonnes compétences, d'autant plus que l'entreprise préfère ne pas égaler les niveaux de rémunération des grandes entreprises pharmaceutiques. Malgré cela, l'entreprise a toujours été en mesure d'attirer des talents qualifiés. La recherche d'un nouveau directeur financier et d'un nouveau CLO est actuellement en cours.
- En ce qui concerne la 2ème question sur l'élargissement de la gamme de produits, M. Stijn Van Rompay a déclaré que l'entreprise se concentre de plus en plus sur la « réaffectation » plutôt que sur la « reformulation ». Ceux-ci sont plus coûteux et prennent plus de temps, mais peuvent avoir une plus grande récompense financière. L'entreprise a l'intention d'ajouter des produits à son portefeuille au cours des prochains mois et continuera d'explorer de nouvelles opportunités. De plus, plusieurs projets sont en cours de développement, qui ne sont communiqués au marché qu'une fois qu'ils ont atteint un certain niveau de maturité. L'entreprise s'engage également à améliorer encore ses efforts de communication.
- En ce qui concerne la question 3e concernant le différend AltaThera : M. Van Rompay a déclaré qu'AltaThera continuera à vendre du Sotalol IV et qu'Hyloris continuera à percevoir des redevances. Les coûts encourus dans le cadre du litige ont un impact (bénéfique) sur les redevances qui deviennent payables à API, le partenaire de développement des États-Unis.

RÉSOLUTIONS

Avant d'ouvrir les votes, le Président rappelle qu'avec l'accord du Commissaire, le bureau a été dispensé de la lecture des rapports prévus à l'ordre du jour, ceux-ci ayant été mis à la disposition de chacun des actionnaires qui ont pu, de la sorte, en prendre connaissance avant la réunion.

L'Assemblée procède à la délibération des points de l'ordre du jour de l'Assemblée :

1. Prendre connaissance du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Proposition de résolution

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

Résolution :

L'Assemblée prend acte du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. Prendre connaissance du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023

Proposition de résolution

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

Résolution :

L'Assemblée prend acte du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et l'affectation des résultats

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et l'affectation du résultat telle qu'établie par le Conseil d'administration. L'affectation du résultat se présente comme suit:

Perte de l'exercice 2023	(€ 3.402.000)
Perte reportée de l'exercice précédent	(€ 15.504.000)
<hr/>	
Perte à reporter	(€ 18.906.000)

Résolution :

L'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et l'affectation des résultats telle qu'établie par le Conseil d'administration. L'affectation des résultats se présente comme suit :

Perte de l'exercice 2023	(€ 3.402.000)
Perte reportée de l'exercice précédent	(€ 15.504.000)
<hr/>	
Perte à reporter	(€ 18.906.000)

Cette résolution est adoptée comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.162	2120	500

16.632.782 votes valides ont été enregistrés pour les actions, ce qui représente 59,40 % du capital de la Société.

4. Prendre connaissance des rapports du Conseil d'administration et du commissaire portant sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Proposition de résolution

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

Résolution :

L'Assemblée prend acte des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5. Prendre connaissance des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Proposition de résolution

Ce point à l'ordre du jour ne nécessite pas de résolution.

Résolution :

L'Assemblée prend acte des comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6. Prendre connaissance de la fin du mandat de Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Buyse

Proposition de résolution

Il est proposé de prendre connaissance de, et, pour autant que de besoin, d'accepter, la démission de Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Buyse, avec effet à partir de la clôture

de l'Assemblée Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution :

L'Assemblée prend connaissance de, et, pour autant que de besoin, accepte, la démission de Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Buyse, avec effet à partir de la clôture de l'Assemblée Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.782	0	0

16.632.782 votes valides ont été enregistrés pour les actions, ce qui représente 59,40 % du capital de la Société.

7. Donner décharge aux administrateurs**Proposition de résolution**

Il est proposé de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en ce compris la convocation de l'Assemblée Annuelle ainsi que la soumission, la publication et le dépôt des comptes annuels (consolidés) et du rapport de gestion et du rapport de contrôle sur les comptes annuels (consolidés) dérogeant aux dispositions légales et statutaires applicables (relatives à la convocation, aux formalités, aux délais, à la mise à disposition de certains documents à des dates spécifiques et aux dates de la tenue de l'assemblée) :

- (i) SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,
- (ii) Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,
- (iii) Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay,
- (iv) Noshaq Partners SRL, représentée par M. Marc Foidart,
- (v) M. Stefan Yee,
- (vi) Mme Caroline Myers,
- (vii) M. James Gale, et
- (viii) Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Bruyse.

Résolution :

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en ce compris la convocation de l'Assemblée Annuelle ainsi que la soumission, la publication et le dépôt des comptes annuels (consolidés) et du rapport de gestion et du rapport de contrôle sur les comptes annuels

(consolidés) dérogeant aux dispositions légales et statutaires applicables (relatives à la convocation, aux formalités, aux délais, à la mise à disposition de certains documents à des dates spécifiques et aux dates de la tenue de l'assemblée) :

- (i) SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,
- (ii) Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,
- (iii) Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay,
- (iv) Noshaq Partners SRL, représentée par M. Marc Foidart,
- (v) M. Stefan Yee,
- (vi) Mme Caroline Myers,
- (vii) M. James Gale, et
- (viii) Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Bruyse.

Cette résolution est adoptée comme suit :

Pour SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.162	2.620	0

Pour Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.162	1.832	788

Pour Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.162	2.620	0

Pour Noshaq Partners SRL, représentée par M. Marc Foidart,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.662	2.120	0

Pour M. Stefan Yee,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.662	2.120	0

Pour Mme Caroline Myers,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.662	2.120	0

Pour M. James Gale

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.662	2.120	0

Pour Pienter Jan SRL, représentée par M. Chris Bruyse.

POUR	CONTRE	ABSTENU
4.667.493	11.464.789	500.500

L'Assemblée n'a pas donné décharge à Pienter Jan BV.

16.632.782 votes valides ont été enregistrés pour les actions, ce qui représente 59,40 % du capital de la Société.

8. Donner décharge au commissaire aux comptes

Proposition de résolution

Il est proposé de donner décharge au commissaire, en ce qui concerne ses fonctions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Résolution :

L'Assemblée décide de donner décharge au commissaire, en ce qui concerne ses fonctions pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENU
4.667.493	2.120	11.963.169

16.632.782 votes valides ont été enregistrés pour les actions, ce qui représente 59,40 % du capital de la Société.

9. Approuver la (re)nomination d'administrateurs

Proposition de résolution

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'administration propose de (re)nommer les administrateurs suivants pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028 :

- (i) SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,
- (ii) Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,
- (iii) Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay, et
- (iv) M. Stefan Yee.

En outre, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'administration propose de nommer Mme Revital Rattenbach, M. Marc Foidart et M. Vincent Van Dessel en tant qu'administratrice et administrateurs indépendant(e)s pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028.

Résolution:

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'administration décide de (re)nommer les administrateurs suivants pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028 :

- (v) SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,
- (vi) Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,
- (vii) Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay, et
- (viii) M. Stefan Yee.

En outre, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le Conseil d'administration décide de nommer Mme Revital Rattenbach, M. Marc Foidart et M. Vincent Van Dessel en tant qu'administratrice et administrateurs indépendant(e)s pour une durée de 4 ans, jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2028.

Cette résolution est adoptée comme suit :

Pour SVR Management SRL, représentée par M. Stijn van Rompay,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.162	2.620	0

Pour Jacobsen Management SRL, représentée par M. Thomas Jacobsen,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.282	0	500

Pour Van Rompay Management SRL, représentée par M. Leon Van Rompay,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.282	500	0

Pour M. Stefan Yee,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.631.994	288	500

Pour Mme Revital Rattenbach

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.282	0	500

Pour M. Marc Foidart,

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.782	0	0

Pour M. Vincent Van Dessel

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.782	0	0

16.632.782 votes valides ont été enregistrés pour les actions, ce qui représente 59,40 % du capital de la Société.

10. Voter (vote consultatif) sur le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel qu'élaboré dans le rapport annuel à la sous-section *Gouvernance d'entreprise – rapport de rémunération (p. 62 et suivantes)*. Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2023 sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/second-general-assembly-2024/>.

Résolution:

L'Assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel qu'élaboré dans le rapport annuel à la sous-section *Gouvernance d'entreprise – rapport de rémunération (p. 62 et suivantes)*. Vous pouvez consulter le rapport annuel de 2023 sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://hyloris.com/second-general-assembly-2024/>.

Cette résolution est adoptée comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.450	1.832	500

16.632.782 votes valides ont été enregistrés pour les actions, ce qui représente 59,40 % du capital de la Société.

11. Approuver la politique de rémunération

Proposition de résolution

Il est proposé d'approuver la politique de rémunération modifiée conformément à l'article 7:89/1 CSA.

Résolution:

L'Assemblée décide d'approuver la politique de rémunération modifiée conformément à l'article 7:89/1 CSA.

Cette résolution est adoptée comme suit :

POUR	CONTRE	ABSTENU
16.630.450	1.832	500

16.632.782 votes valides ont été enregistrés pour les actions, ce qui représente 59,40 % du capital de la Société.

12. Donner procuration pour l'accomplissement des formalités

Proposition de résolution

Il est proposé d'accorder des pouvoirs spéciaux à M. Stefan Yee, Président du Conseil d'administration de la Société, à Erwin Destuyver, Michiel Stuyts et Marion Baine (avocats d'Eubelius SRL), ainsi qu'à Silke De Greef (*paralegal assistant* d'Eubelius SRL), de même que, de manière plus générale, à tous les avocats et *paralegal assistants* d'Eubelius SRL, afin de leur permettre à titre individuel, avec faculté de substitution et de subdélégation, d'accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes formalités relatives aux obligations de publication imposées par la loi concernant les résolutions adoptées lors de la présente Assemblée Annuelle et, plus particulièrement, de publier un extrait du présent procès-verbal dans les Annexes au Moniteur belge et, de manière générale, d'accomplir toutes démarches au greffe du tribunal de l'entreprise et tout ce qui est nécessaire à ces fins. Dans la mesure où la loi le permet, la Société renonce à toute action en responsabilité à l'encontre des mandataires (ainsi que des subdélégués et des substituts) et s'engage à leur indemniser de tout dommage que ceux-ci pourraient encourir en raison de tout acte accompli à la suite de la présente procuration.

Résolution:

L'Assemblée décide d'accorder des pouvoirs spéciaux à M. Stefan Yee, Président du Conseil d'administration de la Société, à Erwin Destuyver, Michiel Stuyts et Marion Baine (avocats d'Eubelius SRL), ainsi qu'à Silke De Greef (*paralegal assistant* d'Eubelius SRL), de même que, de manière plus générale, à tous les avocats et *paralegal assistants* d'Eubelius SRL, afin de leur permettre à titre individuel, avec faculté de substitution et de subdélégation, d'accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes formalités relatives aux obligations de publication imposées par la loi concernant les résolutions adoptées lors de la présente Assemblée Annuelle et, plus particulièrement, de publier un extrait du présent procès-verbal dans les Annexes au Moniteur belge et, de manière générale, d'accomplir toutes démarches au greffe du tribunal de l'entreprise et tout ce qui est nécessaire à ces fins. Dans la mesure où la loi le permet, la Société renonce à toute action en responsabilité à l'encontre des mandataires (ainsi que des subdélégués et des substituts) et s'engage à leur indemniser de tout dommage que ceux-ci pourraient encourir en raison de tout acte accompli à la suite de la présente procuration.

Cette résolution est adoptée comme suit :

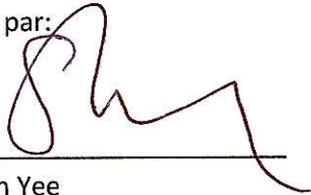
POUR	CONTRE	ABSTENU
16.632.282	0	500

16.632.782 votes valides ont été enregistrés pour les actions, ce qui représente 59,40 % du capital de la Société.

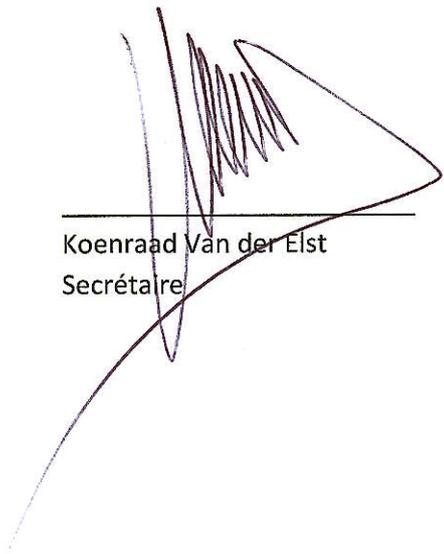
Comme aucun autre point de l'ordre du jour n'a besoin d'être traité et que personne ne demande la parole, le Président clôt la réunion à 11u35.

Ce procès-verbal est signé par le Bureau.

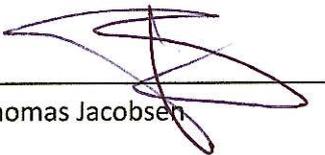
Signé par:



Stefan Yee
Président



Koenraad Van der Elst
Secrétaire



Thomas Jacobsen

Annexe 1 : Liste de présence

Shareholder/Warrant holder	Address	PC	City	# Shares (in register/registered)
Stijn Van Rompay	Luchthavenlaan	3140	Keerbergen	7.743.067
Nati Ortiz Gordo	Mereldreef 55	3140	Keerbergen	320.000
Thomas Jacobsen	Beekstraat 73	1980	Zemst	3.857.838
Pieter Van Rompay	Mereldreef 55	3140	Keerbergen	1.041.744
Lieve Van Rompay	Papenakker 17	9070	Heusden	400.000
Nick Reunbroek	Papenakker 17	9070	Heusden	1.537.266
Saffelberg Investments NV	Oplombeekstraat 6	1755	Gooik	721.818
AMV 123 (Michel Delloye)				30.000
Tesveil BM	Schoonhovendreef 1	3200	Aarschot	330.578
Marc Corluy	Bredabaan 879	2930	Brasschaat	149.592
Maurizio Passanisi				94.524
Robert Taub	Avenue des Croix de Guerre 149/13	1120	Bruxelles	361.764
Kurt De Herdt	Zwaluwenlaan 3	1780	Wemmel	28.131
Robbe De Herdt	Zwaluwenlaan 3	1780	Wemmel	2.360
Pascale Bauwens	Zwaluwenlaan 3	1780	Wemmel	7.250
Amber De Herdt	Zwaluwenlaan 3	1780	Wemmel	2.360
André Bauwens	Zwaluwenlaan 1	1780	Wemmel	1.870
Euroclear Bank NV	1 Bd. Du Roi Albert II	1210	Bruxelles	500
Citibank Europe Plc	1 North Wall Quay	1	Dublin	1.832
BNP Paribas	Warandeberg 3	1000	Brussel	288

16.632.782

59,40%
